

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

### **Conseil Municipal du 12 Décembre 2022**

La présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice obligatoire avant l'adoption du Budget Primitif, depuis la loi de février 1992. Modifié par la loi NOTRe du 7 Août 2015, il fait l'objet d'une délibération au Conseil Municipal dans les 2 mois précédant le vote du budget, qui prend acte de la tenue du débat et du Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la délibération.

L'année 2022 a été une année impactée par crise économique et financière, marquée par la guerre entre la Russie et l'Ukraine, avec des conséquences inédites et prégnantes.

Par ailleurs les activités municipales ont pu reprendre leur cours habituel, après une crise sanitaire qui a duré presque 2 années.

Elle a été notamment marquée par :

- Le regroupement des services municipaux sur le site de la « Mairie annexe » 32 Avenue Carnot en attendant le démarrage des travaux de rénovation et d'extension de l'Hôtel de Ville
- Le redémarrage des actions municipales qui avaient été arrêtées du fait de la crise sanitaire
- La mise en œuvre de nombreuses actions solidaires et sociales
- La bonne tenue du budget municipal malgré les aléas
- La guerre en Ukraine qui a engendré de nouvelles actions solidaires et des difficultés nationales impactant également les Collectivités

Ce rapport 2023 a pour objet :

- de se pencher sur les réalisations de l'année passée, en l'occurrence 2022,
- d'évoquer les orientations nationales et locales de 2023,
- enfin, de décliner le cadrage des orientations budgétaires que l'équipe municipale va présenter pour 2023.

Il a été décidé de faire le DOB 2023 fin 2022 et le vote du BP 2023 début février 2023, afin de faciliter le travail de début d'année et le lancement des projets. L'année budgétaire 2022 n'étant pas terminée, il n'y aura pas de tableaux financiers si ce n'est ceux qui sont réglementaires pour ce ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires), concernant l'évolution de la dette, l'essentiel étant d'évoquer les projets 2023. Les détails de tous les éléments financiers seront donnés dans les rapports de synthèse des BP 2023 et CA 2022.

## Présentation de l'estimation des résultats prévisionnels de 2022

L'année 2022 a été impactée par les conséquences de la crise sanitaire de 2020 et 2021, due à la pandémie de Covid-19, mais également par l'impact nouveau de la crise économique et énergétique qui se profile.

### 1) Les dépenses réelles de fonctionnement : elles devraient être en augmentation par rapport à 2021

Les frais de personnel : ils seront en augmentation de 6,74 % du fait de la hausse importante du point d'indice au mois de juillet (3,4%) mais également du Glissement Vieillesse Technicité ainsi que des réussites aux concours.

Les intérêts de la dette : ils devraient être en augmentation par rapport au CA 2021, notamment du fait de la mobilisation de 650 000 € sur le prêt de 2 200 000 € de la Caisse d'Epargne.

Ils ne représentent que 1,30 % environ des dépenses réelles de fonctionnement. Le remboursement des intérêts de la dette est une dépense obligatoire tout comme les frais de personnel.

Grâce aux taux variables, les intérêts n'ont pas été très élevés jusqu'à présent du fait de la bonne tenue des taux; néanmoins et compte tenu de la crise économique mondiale et nationale, ainsi que de la situation internationale, les taux accusent une remontée actuellement. Le taux d'usure imposé par la loi est très volatile et impose de nouvelles normes contraignantes, complexifiant ainsi le recours à l'emprunt d'une manière drastique.

La Commune ayant contractualisé en 2022 auprès de la Caisse d'Epargne un nouvel emprunt de 1 000 000 d'€uros, qui sera mobilisable en 2023, elle est actuellement en recherche d'autres opportunités afin de consolider la capacité d'investissement des années qui arrivent.

Le taux moyen actuel de notre dette est d'environ 2,42 %.

Le capital restant dû (ou encours de la dette) est de 4 707 706,97 € au 31 décembre 2022.

La capacité de désendettement est de 10 années sur le CA 2022 prévisionnel.

L'encours de dette par habitant a bien diminué, il est de 465 € au 31 Décembre 2022

L'annuité de la dette par habitant a baissé pour arriver à 51 € en 2022

. **Les participations et subventions** : elles devraient être en augmentation, s'agissant des subventions aux associations mais aussi des participations en direction de nos 4 crèches.

. **Les dépenses de gestion** : pour l'instant, elles sont annoncées à même hauteur que celles de 2021.

La Commune n'a pas été éligible dans un premier temps au filet de sécurité, cette donne sera sans doute revue au vu des résultats définitifs du CA 2022.

Néanmoins, le poste « fluides » - gaz et électricité - va faire un bond en avant comme prévu puisque le total actuel fin novembre 2022 est en hausse de 31% par rapport au chiffre des fluides de 2021 (354 000 € fin novembre 2022 alors que le chiffre du CA 2021 est de 269 000 €).

Les autres dépenses de fonctionnement devraient être sensiblement équivalentes à celles de 2021 sur les postes connus, sachant que des économies d'échelles ont été faites tout au long de l'année.

## **2) Les recettes de fonctionnement :**

. **La fiscalité directe** : le chiffre des bases définitives pour 2022 vient d'être connu, le produit fiscal devrait être en augmentation de 3,74% du fait de l'évolution des bases plus importante que prévue, certainement consécutivement à l'accroissement de la population

. **Les dotations de l'Etat** : elles sont toujours en diminution, malgré le fait que le chiffre de la population soit en augmentation (population municipale : 10 019 habitants, population totale 10 129 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022) – Elles sont composées de la Dotation de base (DB), la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), l'ensemble formant la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). La Ville de Saint-Max est éligible à la DSUCS car elle se situe au-dessus du seuil des 10 000 habitants en population totale et elle a un quartier politique de la ville, le Quartier Saint-Michel/Jéricho/Grands Moulins partagé avec les Communes de Malzéville et Nancy et formant le SIVU Saint-Michel/Jéricho.

. **Les recettes de fiscalité indirecte** : Malgré le contexte national et international en tension extrême, et la crise énergétique sur fond de guerre, le produit des droits de mutation (recettes provenant des ventes de biens sur la commune) devrait être plus important que la prévision.

. **Les recettes de gestion** : Elles devraient être en diminution par rapport à 2021 mais sont néanmoins de bonne tenue ; la fréquentation des services périscolaires et extrascolaires est en hausse, les participations de la CAF sur la Convention

Territoriale Générale (CTG) sont pour l'instant sensiblement au même niveau, les subventions des partenaires institutionnels ont été abondées sur les animations sociales et culturelles, les salles sont à nouveau louées ce qui génère quelques recettes supplémentaires, etc...tout cela implique un travail important au quotidien de la part des services municipaux.

### **3) Les dépenses d'investissement :**

**. Le capital de la dette :** il est pour l'instant en diminution du fait de l'extinction de la dette, ce qui permettra à la Commune d'emprunter et d'investir régulièrement notamment pour les projets importants à venir.

**. Les travaux et équipements :** Ils sont à peu près au même niveau que les dépenses de 2021, notamment compte tenu du retard pris pour les travaux de l'Hôtel de Ville, du fait des aléas techniques qui se sont fait jour malgré les études réalisées. De plus, les appels d'offres avaient dû être renégociés compte tenu de l'augmentation des prix due à la situation internationale. Actuellement, il est délicat de faire une mise à jour de l'AP/CP (Autorisation de Programme/Crédits de paiement (AP/CP), votée en 2020 à cet effet, autrement dit d'avoir la vision exacte du déroulé et du coût des travaux de l'Hôtel de Ville. Cela devrait être fait lors du vote du BP 2023.

Les travaux de l'Eglise Saint-Médard ont été soldés et l'inauguration a eu lieu en septembre 2022, les administrés ont retrouvé une belle Eglise patrimoniale et préservée dans le quartier Vieux-Village.

Des travaux dans les cimetières ont également été réalisés, sur les murs et les allées.

Une contractualisation avec un cabinet conseil chargé d'un soutien administratif pour les demandes de subventions a été réalisée, cette somme peut être mise en investissement puisque cette contractualisation a pour but de trouver et recevoir des subventions d'investissement de la part des partenaires notamment institutionnels.

### **4) Les recettes réelles d'investissement :**

**. Les subventions et participations :** Une avance a été demandée à l'Etat pour les travaux de l'Hôtel de Ville, qu'il a été possible d'obtenir. De même, des soldes de subventions ont été perçus (Eglise Saint-Médard, avec notamment une participation des habitants, fontaine place de l'Europe, puit d'arrosage au stade Mainvaux, mise en place d'Equipements Numériques Interactifs –ENI- dans les écoles). Toutes ces actions ont contribué à valoriser l'action de la Commune.

**. Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) :** la somme prévue de 110 936 € a été recouvrée, en augmentation par rapport au montant de 2021 puisque 2020 avait été une année quasiment blanche sur les travaux compte tenu de la crise sanitaire. Il s'agit de la TVA sur les travaux réalisés en année N-1.

**. L'emprunt en 2022 :** 500 000 € ont été sollicités au milieu de l'année pour poursuivre et financer l'ensemble des travaux, et 150 000 € viennent d'être mobilisés pour financer le solde d'investissement. Il ne devrait pas être nécessaire de mobiliser d'autres fonds d'ici fin de l'année 2022 sauf imprévu puisque l'année budgétaire 2022 n'est pas terminée.

### **Le contexte National et Local connu à ce jour**

#### **Contexte International et National :**

- Conflit (Guerre de la Russie contre l'Ukraine)
- Ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record
- Zone Euro : risque important de récession économique
- France : la croissance ralentit mais reste positive cette fin d'année 2022, avec un marché du travail en tension. Certaines branches industrielles sont en difficulté face à la crise énergétique. Par ailleurs, une inflation record frappe le pays.
- Sortie de crise sanitaire avec ses conséquences économiques et sociales
- Difficultés à boucler les budgets pour les Collectivités comme pour les particuliers
- Difficultés sociales et financières pour les plus démunis
- La CVAE devrait être supprimée (en 2 temps afin de financer le bouclier énergétique) selon les annonces gouvernementales, il leur reste à ajuster les modalités de compensation pour les Collectivités qui perdent la ressource dès 2023 notamment par une fraction de la TVA.
- Un fonds « vert » devrait être dédié aux Collectivités au service de la transition écologique.
- Les fonds dédiés à la DGF seraient en augmentation.
- L'Etat souhaite s'assurer de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 3,8 % en 2023 pour certaines Collectivités Territoriales
- Des dispositifs d'aide pour soutenir les Collectivités notamment les plus fragilisées sont en cours de discussion et d'amendements.

- La hausse de la péréquation verticale et les modalités de modifications de répartitions des fonds de péréquation sont à l'étude
- Le « bouclier tarifaire » est mis en place par l'Etat à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 et jusqu'au 31 Janvier 2023. Il a pour objectif d'accompagner les ménages et les entreprises face à l'augmentation des prix de l'électricité. Il est en cours de modification avec une minoration des taux applicables dans la limite des minimas fixés par la directive Européenne sur la taxation de l'énergie. Il ne devrait pas y avoir d'impact sur les ressources financières des collectivités concernées. Ce bouclier pourrait être prolongé et modifié dans le temps, tout comme le filet de sécurité qui a été annoncé et proposé
- Un travail partenarial serait à réaliser sur la taxe d'aménagement (Métropole et Communes), il n'y a pas encore d'éléments tangibles connus ni travaillé en commun.

### **Contexte local :**

Les réponses de la Commune de Saint-Max à la sobriété énergétique ont été annoncées lors du dernier Conseil Municipal, ainsi que dans les différentes réunions, sur les réseaux institutionnels et dans la presse :

- Mise en œuvre d'une charte environnementale reprenant les orientations déjà finalisées et également mises en œuvre, et à décliner notamment pour les années à venir
- Baisse du chauffage à 19° dans les bâtiments municipaux
- Baisse du chauffage à 16° dans les bâtiments sportifs
- Fermeture de l'éclairage extérieur des bâtiments municipaux tels que le Château dès 22 H 30
- Diminution des illuminations de Noël (4 axes conservés)
- Demande à la Métropole du Grand Nancy dont c'est la compétence la diminution de l'intensité de l'éclairage public la nuit :
  - moins 50% de 22 H à minuit,
  - moins 70 % de minuit à 5 H,
  - moins 50 % de 5 H à 6 H

mais pas d'extinction complète de l'éclairage public la nuit sur la Commune

Incitation aux commerçants pour éteindre leurs enseignes lumineuses 1 H après la fermeture de leurs locaux

Selon la Métropole du Grand Nancy, la Commune sera fournie en ampoules « leds » pour l'ensemble de son éclairage public en 2023, ce qui est une source d'économie financière et environnementale.

- Fermeture des locaux sportifs et associatifs lors des congés de fin d'année afin de réduire les consommations d'énergie
- Etude commandée en 2023 pour la pose de panneaux photovoltaïques dès que possible dans 3 lieux : Eglise Saint-Livier, Ecole Pierre et Marie Curie, Centre Technique Municipal.

Sur le plan financier, la Commune travaille pour assurer une épargne financière suffisante afin d'être à l'abri des difficultés budgétaires.

Or, compte tenu notamment des augmentations des prix notamment sur l'électricité et le gaz, ainsi que des frais financiers supplémentaires, du coût des matières premières et des aléas sur les travaux, il convient de trouver d'autres sources de recettes, de diversifier les partenariats et de sécuriser tout ce qui peut l'être.

### **Les Orientations Budgétaires de la Ville de Saint-Max pour 2023.**

#### **Objectif :**

- Equilibrer les budgets 2023 à 2026
- Réorganiser les Services Municipaux avec éventuellement un temps de fermeture des Services à la population pour laisser le temps aux agents de réaliser leur travail
- Evaluer les pertes financières et les compenser, telles que la baisse de plus d'1 Millions d'€ de dotations de l'Etat depuis 2014, de la suppression de la taxe d'habitation non compensée en totalité aux Collectivités par l'Etat contrairement à ce que l'Etat avait annoncé
- Compenser la mise en place coûteuse de normes supplémentaires à la demande de l'Etat sans compensations
- Maintenir le niveau de service public de proximité aux citoyens avec les ressources humaines disponibles tout en contenant les dépenses.

#### **Problématique :**

- Le budget moyen de la Ville de Saint-Max : environ 10 000 000 €
- Ville solidaire et conviviale, attractive et dynamique, à l'écoute de la population
- Bon niveau de service public et d'animation
- Mais rigueur budgétaire inédite pour 2023

- Pour assumer cela : quel choix ?
- Augmentation des impôts : en réflexion sur le seul levier de la Taxe Foncière
- Augmentation des tarifs des services publics : à ajuster sur le coût de la vie
- Recours à l'emprunt : pour financer l'investissement si autofinancement en diminution
- Réduction de la masse salariale : difficile compte tenu de la complexité et du nombre des dossiers
- Baisse des charges de fonctionnement : chaque Pôle étudie une diminution annuelle (pourcentage)
- Baisse des Subventions aux Associations : jamais réalisée, à étudier avec les associations et surtout étudier le niveau des concours en nature à valoriser
- Réduction du niveau du service public difficile à envisager et ce n'est pas le choix municipal
- Baisse des investissements : une Ville qui n'investit plus se replie sur elle-même et n'existe plus.

### **Perspective :**

**La prévision sur les dépenses de fonctionnement :** elles seront en augmentation annoncée, à définir et arbitrer. Il est annoncé 600 000 € supplémentaires pour pallier aux demandes des Services et surtout aux dépenses incompressibles telles que les dépenses de personnel, les fluides, intérêts des emprunts, contrats et maintenance, entretien, etc..

-**les dépenses de personnel** seront en augmentation annoncée, du fait de l'augmentation du point d'indice sur une année complète et du GVT (Glissement Vieillesse et Technicité). Elles sont néanmoins contenues autant que possible et l'ensemble des équipes fait le maximum pour valoriser les axes de travail générant des économies budgétaires. Le professionnalisme des agents municipaux est remarquable pour l'ensemble des missions indispensables au bon fonctionnement de la Commune.

- **Les intérêts de la dette** avec les éléments connus sont évalués à environ 82 000 € prévisionnels.

- **Les subventions et participations** devraient être à l'identique de 2022, sur le CCAS, sur le SIVU, les 4 Crèches et les autres partenaires habituels. Il n'y a pas de nouvelles dispositions connues qui pourraient modifier ces prévisions, si ce n'est la difficulté sociale qui pourrait faire évoluer la subvention en direction du CCAS.

- **Les dépenses de gestion courante** seront donc en augmentation principalement du fait des dépenses de gaz et électricité, et s'agissant des dépenses quotidiennes, elles seront contenues aux besoins stricts. Chaque achat sera mis en concurrence

et étudié, et les possibilités de mutualisations entre services municipaux et autres Collectivités aideront à générer des économies. Les recherches d'économies seront privilégiées et les équipes municipales en ont bien conscience.

### **Les recettes de fonctionnement :**

- **La fiscalité** : les bases de fiscalité pour 2023 devraient être revalorisées sur le plan national de 6,5 à 7 % selon le coût de la vie, compte tenu du principe voté par le législateur. La Commune pourrait si nécessaire modifier ses taux de + 6%, soit un taux de taxe foncière de 27,18 % au lieu du taux précédent de 25,64 % (1pt1/2)

Evolution des taux : pour info 1% de fiscalité : = 37 000 € de recettes pour la Commune

S'il était décidé d'augmenter les taux de + 6%, cela reviendrait à une hausse de 30 à 50 € de plus/an en moyenne pour un contribuable sur la partie revenant à la Commune.

Il n'y a pas de parti pris ni de volonté d'augmenter les impôts. Si la Ville peut l'éviter, elle n'aura pas recours à cette solution. Mais actuellement, cette solution est envisagée pour boucler le budget primitif 2023 dont le vote devrait intervenir le 6 Février 2023.

- **Les dotations de l'Etat** seront prévues à l'identique de 2022, dans l'attente des chiffres qui devraient être connus en avril 2023.

- Le prévisionnel de la **fiscalité indirecte** (droits de mutation) devrait être volontairement à même hauteur ou en diminution par prudence et compte tenu du contexte national et surtout international, et des incertitudes à ce jour.

- **Les recettes de gestion** devraient être en légère augmentation par rapport à 2022. Elles doivent être valorisées et étudiées minutieusement afin de sanctuariser l'autofinancement à un bon niveau, permettant aux partenaires financiers de prêter, et à la Commune d'avoir un peu plus d'aisance pour investir et surtout pour envisager sereinement l'avenir et les projets à finaliser.

### **La prévision sur la section d'investissement**

**En dépenses :**

- Le **capital de la dette** est prévu en légère diminution par rapport à 2022 (440 617 €) du fait de l'extinction de la dette suite aux 6 années (2014-2019) sans emprunt.

- **Les dépenses de travaux et équipements** seraient en augmentation par rapport à celles de 2022, avec une enveloppe prévisionnelle de 3 300 000 € incluant notamment :

- La reconstruction et rénovation de l'Hôtel de Ville,
- La rénovation de la Halle sportive et scolaire Pierre et Marie Curie,
- Le début de la mission de la construction et du réaménagement de l'ensemble scolaire et périscolaire Victor Hugo.
- Des acquisitions de terrains permettant à la Commune de maîtriser les projets et l'environnement urbain

#### **-Le Budget participatif**

Suite au vote, l'aménagement de Jardins partagés a été plébiscité ainsi que la mise en place et en œuvre d'un Parcours de santé. Ces opérations devraient voir un début de réalisation en 2023.

#### **En recettes d'investissement :**

- **Subventions** : Elles seront prévues notamment pour la rénovation et l'extension de l'Hôtel de Ville, la rénovation de la Halle sportive et scolaire Pierre et Marie Curie, et la subvention de la CAF concernant la pergola posée à la crèche Maxou et ses Doudous devrait être attribuée comme prévu

- **Le Fonds de Compensation de TVA** sur les dépenses de 2022 permettra à la ville de financer une partie de l'investissement.

Le taux de remboursement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 n'a pas évolué, il est toujours de 16,404 % sur les dépenses TTC réalisées en investissement (N-1) sur les comptes 21 et 23, ainsi que sur les dépenses d'entretien du patrimoine qui sont comptabilisées en fonctionnement, ainsi que sur les fournitures de travaux en régie

- **Le solde du montant d'emprunt** sur l'emprunt contractualisé avec la Caisse d'Epargne devrait être mobilisé à hauteur de 1 250 000 d'€ en 2023, tout comme le nouvel emprunt contractualisé en 2022 avec la Caisse d'Epargne de 1 000 000 d'€, afin de financer les investissements principalement de la rénovation et l'extension de l'Hôtel de Ville, la rénovation de la Halle sportive et scolaire Pierre et Marie Curie, la reconstruction et le réaménagement de l'ensemble scolaire et périscolaire Victor Hugo.

Une autre opportunité sera recherchée fin 2022 ou début 2023 pour un complément si besoin, afin de sécuriser la dette de la Commune. La Capacité d'emprunt de la Ville de Saint-Max est renouvelée après 6 années sans emprunter, de même le tableau d'endettement pluriannuel montre que l'emprunt peut être mobilisé sans difficulté particulière.

### **La synthèse des orientations budgétaires de 2023 pour la Ville de Saint-Max**

La Commune et ses Services Municipaux poursuivent leur action de recherche de recettes complémentaires et d'économies de gestion dans tous les domaines. L'autofinancement sera préservé afin de réaliser le programme municipal d'investissement prévu jusqu'en 2026

- **Le projet de ligne 1 du Tram** est donc décalé dans le temps par la nouvelle majorité de la Métropole du Grand Nancy, qui avait pourtant voté pour la DUP de ce projet Tram.

-La Municipalité est actuellement en pleine négociation avec le Président de la Métropole afin que les accords entre la Métropole et la Commune de Saint-Max, sur la **création d'un parking et espaces arborés à la place de la Mairie dite « annexe » avenue Carnot**, soient tenus comme il avait été convenu en 2019 dans le cadre de cette opération. C'est très important pour les habitants et aussi pour les Grands Nancéiens, et la recette de la revente des parcelles devait être intégrée dans le plan de financement de l'Hôtel de Ville.

-Cela venait en complément du **réaménagement de la Place Barrois et de la création de pistes cyclables** prévues par la Métropole à la demande de la Municipalité

L'opération « mobilités » (P2M) de la Métropole du Grand Nancy sera l'occasion de finaliser la requalification de la place Barrois, ainsi que la végétalisation de l'Avenue Carnot, qui ont été prévus en lien avec les Services Métropolitains dont c'est la compétence.

A noter l'arrêt du fonctionnement du tram actuel dans le premier semestre 2023, et la mise en œuvre du trolley en 2024. La totalité du projet n'est pas encore finalisée. A la demande des Elus de la Commune et d'un commun accord avec le Grand Nancy, il y aura 2 arrêts de trolley à la place des 3 actuels, ce qui génère en contrepartie une économie pour la Métropole

- **Le regroupement de locaux destinés aux professions de santé** (pharmacie, dentistes, médecins et cabinet radiologue à proximité) et à des logements à l'étage sur le site de l'ex station-service Carnot, la résidence ARTEMIS, avenue Carnot, est finalisée et opérationnelle, avec le premier jardin partagé en toiture. Une belle réalisation environnementale et un bâtiment de qualité dû à des architectes locaux et Maxois !

-**La mise en œuvre du projet de reconstruction et de réaménagement de l'ensemble scolaire et périscolaire Victor Hugo** a commencé en 2021, avec les réunions du comité de pilotage chargé d'étudier les besoins relatifs à ce projet. Le cahier des charges est en cours de finalisation, le lancement du concours d'architecte a été réalisé, les phases esquisse et avant-projet suivent rapidement pour un début de travaux espéré en 2024 ou 2025.

-**La rénovation de la Halle sportive et Scolaire sur le site de Pierre et Marie Curie (courts de Tennis, padel, mini-tennis)** a été arrêtée par la municipalité et par le Club de Tennis et pourrait être finalisée en 2023. Le maître d'œuvre est choisi et les appels d'offre seront lancés début 2023. Ce beau projet permettra à la Commune de prendre en main la gestion sportive d'un outil de qualité et à portée des habitants, jeunes ou moins jeunes, sportifs ou non sportifs.

-**Les projets environnementaux avec l'engagement de plantation de 300 arbres pendant le mandat municipal 2020-2026**, notamment pour les naissances, les mariages et les décès, ainsi que la finalisation de la voie verte avec ses agrès sportifs et le projet d'arbres fruitiers, ou encore l'acquisition de terrains en friche notamment pour des ruchers ou d'autres opérations en faveur du développement durable sont autant de projets qui tiennent à cœur à la municipalité notamment sur le plan environnemental.

-Travaillée depuis plusieurs mois et commencée en 2022, **l'expérimentation du permis de louer**, en lien avec la Métropole, l'Etat et la CAF, a permis à la municipalité de venir en soutien des locataires en difficulté face à des propriétaires qui parfois oublient leurs obligations, et à l'inverse, l'application de cette expérimentation vient également en aide aux propriétaires qui parfois ont besoin de conseils et d'aide.

Sur la mandature 2020-2026, de nombreux projets sont finalisés, en cours et sont également ici évoqués, notamment pour les projets initiés ou soutenus par la municipalité, mais mis en œuvre par des partenaires, projets et actions ne nécessitant pas

forcément d'action municipale ni de soutien financier, mais **bénéficiant d'un soutien politique et intentionnel de la Municipalité** :

-Rachat de la Mairie annexe par la Métropole du Grand Nancy pour que la Commune et la Métropole puissent finaliser un grand parking arboré de cœur de ville à optimiser

-Relocalisation de l'entreprise Cartamundi rue Alexandre 1<sup>er</sup> et rachat des terrains par l'entreprise Bouygues pour un projet à travailler en partenariat avec la Commune

-Travail sur les parcelles appartenant à Orange derrière la Poste avenue Carnot et voir leur devenir

-Travail sur le devenir des terrains Jaisson rue du Maquis de Ranzey pour la partie parc boisé et imaginer le devenir de la parcelle urbanisée dans un secteur privilégié et surtout protégé dans le Plan Local d'Urbanisme

-Acquisition du terrain qui appartient à la Ville de Nancy et qui abritait l'ex Chenil-Chatterie Métropolitain rue de la Haie Le Comte. Celui-ci a été délocalisé vers le Parc de Haye et une réflexion est en cours sur le devenir de ces terrains – il est vrai aussi que le cimetière commence à être saturé.

-Acquisition des terrains du secteur des Brigeottes au-dessus du Vieux Village de Saint-Max ; des parcelles à urbaniser en douceur, d'où la volonté de la Commune de préempter et de faire une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) de ces terrains afin de les protéger, en partenariat avec les institutions.

-Conventionnement avec un organisme financier qui recherche les meilleures subventions (Finances et Territoire)

-Attractivité économique maintenue – nombreuses ouvertures en Centre Ville : primeur, Carrefour express, installation de cabinets de dentistes dans la maison médicale, regroupement de pharmacies, parking assuré derrière l'immeuble 27 Bis avenue Carnot, parking Mainvaux, ...

-Développement des groupements d'achat Electricité, Gaz, caméras, informatique, ...avec les autres Collectivités et la Métropole du Grand Nancy

-Raccordement possible à partir de 2025 au chauffage urbain avec les ensembles collectifs et pourquoi pas, des bâtiments municipaux tels que les écoles sous l'impulsion de Dalkia

-Prolongement de la voie verte Parc de LIBREMONT (sentier des coteaux) et parcours de santé à venir

-Équipement de la Collectivité en véhicules électriques et mise en place de bornes électriques sur le territoire

-Labellisations « Ville amie des enfants » obtenu et « Ville amie des Aînés » en cours de finalisation sous une autre formule afin de ne pas faire de dépenses inutiles

-Réduction de la vitesse automobile à 30km/à l'heure sur de nombreux secteurs

-Extension du dispositif des caméras de surveillance : environ 40 Caméras connectées avec celles des bailleurs d'ici 2024.

-Renforcement du lien entre la police municipale et la police nationale, conventionnement avec la police municipale de Malzéville et présence à Dommartemont

-Mise en œuvre d'un Pôle santé au Centre Ville dans l'immeuble Artémis – pharmacie provenant du regroupement de 2 pharmacies et professions de santé – soutien dans les services municipaux avec la création d'un nouveau service

-Acquisition et posse de défibrillateurs dans les espaces publics et dans les écoles

-Mise en place d'une Mutuelle santé pour tous et au service de la population : mutuac

-Mise en place de conférences santé

-Mise en œuvre des actions du pôle d'excellence culturelle au Château, Centre Culturel ainsi qu'au Foyer Culturel Gérard Léonard

-Renforcement des liens avec les villes jumelles (défilé St Nicolas avec Walldorf et lien Liban à poursuivre si la situation internationale le permet)

-Evaluation des projets déjà réalisés :

- Finalisation et inauguration de la nouvelle Crèche Les Confettis finalisée au croisement des rues du Groupe Libérateur/Mainvaux/Masson
- Poursuite de la semaine de la petite enfance
- Développement de l'application Kids pour les services périscolaires et extrascolaires
- Développement du Bio à la cantine : 2 repas par semaine
- Développement du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes et de l'école de porte drapeau
- Poursuite des actions des Chantiers éducatifs
- Mise en place de 2 sites pour l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire
- Participation financière de la Commune pour valoriser l'obtention du BAFA pour nos jeunes ou nos employés
- Mise en place d'un Ludomax (ludothèque jeunes)
- Développement du transport à la demande et de la création de pistes cyclables, suivi du réaménagement de la Place Barrois en cours et en lien direct avec la Métropole du Grand Nancy
- Opération « zéro phyto » : obtention de 2 libellules, place environnementale privilégiée pour la Commune
- Développement des lieux de Compost notamment sur le secteur Mainvaux
- Collecte sapins de Noël (du 7 au 13 Janvier 2023)
- Mise en place de récupérateurs d'eau (stade Mainvaux, Hôtel de Ville)
- Réaménagement d'un parking Municipal végétalisé au 27 bis Avenue Carnot
- Urbanisation douce et maîtrisée
- Développement jardins partagés
- Réfection bassin place de l'Europe et brumisateurs dans parcs
- Mise en œuvre du Permis de louer
- Poursuite du subventionnement des ravalements de façades
- Valorisation de la réhabilitation des Logements de la Noue et des espaces jeux en lien avec le bailleur
- Participation de la Ville à l'amélioration de la politique logements (aides ANAH, aides PIG pour les logements fragilisés)
- Création de 2 résidences Seniors et service rue Jules Ferry et rue d'Essey
- Poursuite des actions en faveur des Seniors
- Poursuite des actions sociales (vestiaire vetimax et épicerie solidaire et sociale Trait d'Union Maxois)
- Développement et participations aux fêtes des voisins
- Développement des activités en lien avec le handicap et l'association « Sport plein la vue »
- Poursuite et développement des jardins partagés